Kiel (Allemagne) : impunité pour les migrants coupables de vols en magasin

29/01/2016 à 15h15

La direction de la police de Kiel et de hauts représentants du parquet se sont mis d'accord fin octobre 2015 pour ne pas poursuivre pénalement les réfugiés sans papiers d'identité ou sans certificat d'enregistrement pour des "délits simples/de basse intensité" comme les vols en magasin ou les destructions de biens.

C'est ce qui ressort d'un document interne que nous avons en notre possession. […]

Pour les "délits plus sérieux (Règle : à partir de coups et blessures et vol particulièrement grave)", il faudra consulter le parquet. […]

Karl-Hermann Rehr, responsable régional du syndicat de la police, a fait part de sa consternation : " Cette directive, c'est la démission de l'État de droit. La police est soumise à une obligation de poursuite pénale, à laquelle on renonce ici."

Kieler Nachrichten

Merci à **Chantecler**